

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 22

Nachruf: Masset, Alfred

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manque d'étude; l'architecture des façades est banale et d'un effet décoratif douteux; le clocheton pourrait être enlevé sans nuire à l'édifice. L'emploi du bois, qui revêt un caractère éphémère et demande beaucoup d'entretien, est critiquable.

Le jury fait toutes ses réserves quant à l'appréciation des panneaux décoratifs et allégoriques, cette appréciation ne pouvant être faite que sur des études plus approfondies que celles qui sont présentées.

N° 17. « Estampille de 10 centimes ». — Bon projet, dont l'idée consiste en un monument abritant un panneau allégorique comme motif principal. L'ensemble revêt un caractère décoratif qui sied bien à la place de Montbenon. Le jury attire l'attention sur le fait que ce projet, tel qu'il est conçu, ne pourrait pas être exécuté avec les ressources dont on dispose; par une étude plus approfondie, il devrait être largement simplifié, sans cependant lui enlever ses proportions et son aspect général.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas présenté de description sur la nature des matériaux.

Le jury estime qu'aucun des projets présentés ne peut être pris en considération pour l'exécution; en conséquence, il recommande à la Municipalité d'ouvrir un concours restreint entre les cinq auteurs classés, conformément à la réserve inscrite dans le programme de concours, et de laisser disponible le terrain sis à l'angle sud-est de l'esplanade inférieure de Montbenon jusqu'à résultat connu du concours restreint. Il décide de ne pas décerner de 1^{er} prix. Voulant récompenser les mérites divers que présentent, à certains égards, les projets nos 25, 17, 30, 29 et 1, le jury décerne à chacun d'eux les récompenses suivantes:

2^{me} *prix ex-æquo*, 500 fr. à chacun des projets: n° 17 « Estampille de 10 centimes » et n° 25 « 1307 »; 3^{me} *prix*, 300 fr. au projet n° 30 « Idées »; Deux *primes* de 100 fr. à chacun des projets: n° 1 « Suisse » et n° 29 « Liberta ».

L'ouverture des plis, faite séance tenante, a révélé comme auteurs des projets récompensés les noms suivants:

2^{me} *prix ex-æquo*. — N° 17. « Estampille de 10 centimes ». Auteur inconnu. (MM. Chessex & Chamorel, architectes, à Lausanne, se sont, dès lors, annoncés comme auteurs de ce projet.)

N° 25. « 1307 ». M. Jaques Regamey, architecte, à Lausanne, et M. Clément Heaton, artiste-peintre, à Neuchâtel.

3^{me} *prix*. — N° 30. « Idées ». Auteur inconnu. (M. Georges Epitoux, architecte, à Lausanne, s'est, dès lors, annoncé comme auteur de ce projet.)

Primes. — N° 1. « Suisse ». M. Gaston Thorimbert, de Fribourg, à Paris.

N° 29. — « Liberta ». M. Paul Hänni, architecte, à Paris.

Toutes les décisions ont été prises par le jury à l'unanimité. Lausanne, le 23 décembre 1908.

Le jury :

A. SCHNETZLER, président.	E. JOST.
E. RUFFY.	R. LUGEON.
Dr C. DAVID.	G. HEMMERLI.

Nous reproduisons pl. 9 et page 263, 2 planches du projet de M. G. Epitoux, désigné par le jury pour l'exécution à la suite du concours au II^{me} degré. Nous publierons dans notre prochain numéro les autres planches du projet de M. Epitoux et celles du projet de MM. Chessex et Chamorel qui a obtenu une prime de 500 fr. au concours au II^{me} degré.

NÉCROLOGIE

† Alfred Masset.

Le 15 octobre dernier est décédé à Vulruz, dans sa 65^e année, après une longue et pénible maladie, M. Alfred Masset, entrepreneur, maître-carrier et membre de la « Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes ».

Pour toutes études, Masset a fréquenté les écoles primaires de la ville de Fribourg. Intelligent, travailleur infatigable, observateur et entreprenant, il sut acquérir la culture technique nécessaire à l'exercice de sa profession.

A sa sortie de l'école, il fut employé par M. F. Herzog, ingénieur, comme porte-mire dans la pose de la voie entre Schmitten et Flamatt (Chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne) et au bureau dans l'établissement des décomptes de travaux exécutés entre Fribourg et Thörishaus.

Il a ensuite été occupé à la carrière de grès dite: « La Savoyarde », située entre Vulruz et Semsales et exploitée par son père.

Après avoir fait un apprentissage de tailleur de pierres à la carrière de St-Triphon, il travailla à l'ancienne carrière de Vulruz, située en dessous et au sud de ce village et exploitée alors par son frère Alexandre, ancien ingénieur de district à Delémont, et M. Berterin, carrier.

Après y avoir rempli les fonctions de contre-maitre, il exploita, durant quelques années, cette carrière pour son compte. Celle-ci étant épuisée, il en ouvrit une autre, près de la gare de Vulruz, desservie par un raccordement industriel. L'exploitation de cette nouvelle carrière étant limitée, il en ouvrit une seconde du côté du nord, à 2 ou 300 mètres du château de Vulruz.

Dans l'exploitation de ces différentes carrières de grès, M. Masset a développé une grande activité, beaucoup de savoir-faire et d'initiative. Il a su tirer un bon parti des produits de ses carrières.

Il a fourni entre autres beaucoup de pierres brutes pour maçonneries et de la taille pour encadrements de portes et de fenêtres, dallages, et spécialement pour semelles et marches d'escaliers.

Comme preuve de la grande activité de Masset, qu'il nous suffise de mentionner qu'il a, comme carrier, pour la Suisse romande, livré depuis 1879 jusqu'à sa mort:

14 850 marches d'escaliers; une marche d'escalier ayant 16 cm. d'épaisseur, ces marches, placées les unes au-dessus des autres, donneraient une pile de 2376 m. de hauteur, et 2060 wagons de pierres brutes, soit 24 720 000 kilogrammes.

Nous avons hâte d'ajouter que M. Masset excellait dans la taille des marches d'escaliers tournants ou non-supportés. Un entrepreneur nous disait un jour que les marches d'escaliers que fournissait M. Masset pouvaient être posées sans aucune retouche, ce qui est rarement le cas.

Les grès de Vulruz étaient assez riches en fossiles. M. Masset se faisait un plaisir de recueillir les échantillons qu'il rencontrait. Il en a fourni un grand nombre à notre musée, et aux naturalistes qui venaient visiter ses carrières.

M. Masset était un homme foncièrement honnête, consciencieux, généreux, sérieux en affaires et d'un commerce sûr et agréable. Il s'intéressait beaucoup à la chose publique.

Libéral dans le vrai sens du mot, il est resté jusqu'à sa mort fidèle à ses convictions politiques.

Il fut surtout un bon et dévoué père de famille.

Puissent ces quelques lignes rappeler le souvenir de cet homme de bien et apporter quelques consolations à sa famille éplorée.

G.